

PROTOCOLE D'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

Document à l'intention des parents

Si votre enfant doit recevoir des médicaments durant son temps d'accueil dans l'institution, l'équipe éducative vous demandera des directives claires.

Principes de base :

Toute médication doit faire l'objet de la procédure suivante :

- **Tout médicament doit être prescrit par le pédiatre et pour le problème médical actuel**
 - Les seuls médicaments qui pourront être administrés sans prescription du pédiatre, reste le paracétamol et l'homéopathie.
- Informer l'équipe éducative de l'état de santé de votre enfant, de l'évolution de la maladie, et de la raison du traitement.
- Administrer à la maison les doses du matin et du soir et informer l'équipe éducative.
- **Remplir et signer la fiche pour l'administration de médicament à votre arrivée dans la structure.** Si vous souhaitez le faire au préalable, cette fiche est également disponible sur notre site Internet www.laruche.ch
- Apporter le médicament dans l'emballage d'origine et dater l'ouverture du médicament.
- L'administration de certains médicaments (par ex. : Ventolin, Stésolid, Epipen, Feniallerg) peut être prescrite de façon répétée, durable ou en réserve par votre pédiatre.
- En cas de fièvre (38° ou plus) nous vous contacterons afin d'avoir votre autorisation pour administrer du Paracétamol à votre enfant.
- **Pour son bien-être un enfant présentant de la fièvre, même avec un antipyrétique en automédication administré à la maison, ne pourra être accepté.**

Principes d'administration :

- Si vous le souhaitez, demander 2 emballages et ses contenants dûment identifiés à la pharmacie afin de ne pas transporter quotidiennement le médicament.
- Si malgré le traitement l'état de votre enfant ne s'améliore pas ou se péjore, la structure ne pourra pas le prendre en charge.

Pour des raisons de sécurité, tout médicament ne suivant pas cette procédure ne sera pas administré à votre enfant lors de son temps d'accueil en structure.

Protocole d'administration des médicaments

Je soussigné(e) M et Mme _____ accepte le protocole d'administration des médicaments en vigueur à la Fondation des Centres de Vie Infantines La Ruche.

Fait à _____, le _____

Signature d'un des responsables légaux